

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

-----

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) du Congo s'est réuni en session ordinaire le 21 juillet 2020 par vidéoconférence, sous la présidence de Monsieur **Ludovic NGATSE**, Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget, avec la participation de Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, Ministre du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'aviation civile et de la Marine Marchande, ainsi que celle de Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général du Comité National Economique et Financier, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a d'abord pris connaissance de la conjoncture économique internationale, de la situation économique nationale au terme des quatre premiers mois de l'année 2020 et de ses perspectives à court terme. Ensuite, il a examiné l'évolution de l'activité bancaire et analysé celle des différents modes de financement de l'économie congolaise. Enfin, il a été informé de la création du site Internet du CNEF dédié à la vulgarisation des informations économiques et financières sur le Congo.

Sur le plan international, le Comité a noté que l'activité économique mondiale s'est effondrée au premier trimestre 2020, sous les effets conjugués de la crise liée à la propagation de la pandémie de la Covid-19, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la chute de la demande mondiale. Dans ce contexte, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie mondiale à -4,9% en 2020, au lieu de -3,0% précédemment attendu, après une hausse de 2,9% en 2019.

Sur le plan national, le Comité a relevé qu'en raison de l'impact négatif de la crise sanitaire et des mesures de confinement adoptées par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19, l'année 2020 sera marquée par une très forte dégradation de la situation économique monétaire et financière, avec un taux de croissance du PIB réel qui chuterait à -9,8%, un taux d'inflation qui augmenterait légèrement à 2,8% contre 2,3% à la même période en 2019, un déficit du compte courant transferts inclus en hausse à 126,1 milliards de FCFA en raison essentiellement de la baisse des exportations, une masse monétaire qui reculerait de 14,4% et un ratio dette/PIB qui avoisinerait 98,4%.

Analysant la situation du secteur bancaire au 30 avril 2020, le Comité a noté une augmentation du total agrégé du bilan des banques congolaises de +7,5%, une progression des dépôts collectés de +14,3%, un repli des crédits bruts à l'économie de -3,6% et un accroissement des créances en souffrance de 15,2%.

S'agissant des autres circuits de financement de l'économie congolaise, le Comité a noté une hausse des interventions du Trésor public congolais sur le marché des titres publics de la CEMAC. Ainsi, entre janvier et mai 2020, celui-ci a levé un montant total des financements de 168,1 milliards, en progression de 42,7% comparé à la même période une année plus tôt. Le Comité a également relevé avec satisfaction que le Congo a pu bénéficier de quelques concours financiers de la part des partenaires extérieurs au cours de la même période, essentiellement destinés au financement de la riposte contre la pandémie de la Covid-19.

Le Comité a été informé des mesures complémentaires prises par la BEAC et la COBAC visant à accompagner le secteur bancaire et les Etats de la CEMAC dans l'amortissement des effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur les économies de sous-région.

Le Comité a pris acte de la création du site Internet du CNEF, qui constitue un instrument important de vulgarisation de l'information économique et d'éducation financière de la population.

Le comité a pris la résolution de suivre la mise en œuvre de la décision du Comité Ministériel de l'UMAC pour l'introduction sur le marché financier de la CEMAC des participations de l'Etat congolais dans au moins trois sociétés publiques ou parapubliques.

Enfin, le Comité a réitéré sa recommandation sur la poursuite des efforts de coopération au niveau de la CEMAC en vue de permettre à ses Etats membres de bénéficier de toutes les initiatives de financement au niveau international, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. /-

Fait à Brazzaville, le 21 juillet 2020

Le Président,  
  
**Ludovic NGATSE**